

<https://dieppe-ouest.circonscription.ac-normandie.fr/?LPI-Livret-de-Parcours-Inclusif>



LPI : Livret de Parcours Inclusif

- Elèves à besoins spécifiques -



Date de mise en ligne : jeudi 19 mai 2022

Copyright © Circonscription de Dieppe Ouest - Tous droits réservés

Dans le cadre de la généralisation du déploiement du Livret de Parcours Inclusif (LPI), celui-ci est régulièrement mis à jours. Parmi les nouvelles fonctionnalités figurent les bilans PPRE et PAP ainsi qu'une évolution de la banque d'aménagements et d'adaptations pédagogique. D'autres développements seront proposés à la rentrée 2022.



Conçu pour tous les professionnels qui accompagnent l'élève dans sa scolarité (professeurs et chefs d'établissement, professionnels des MDPH...) le livret de parcours inclusif est une application numérique accessible, depuis un ordinateur, qui vise à faciliter :

- **la mise en place rapide et effective des aménagements et adaptations**, dès l'identification d'un besoin éducatif particulier par l'enseignant, qui pourra s'appuyer sur une banque de données d'aménagements et d'adaptations mobilisables tout au long du parcours de l'élève en fonction de ses besoins ;
- **la simplification des procédures de renseignement et d'édition des plans et projets** par l'équipe pédagogique
- **la formalisation de ces différents plans et projets** permettant d'organiser, en tant que de besoin, le recours à divers aménagements en association avec les familles ;
- **la circulation d'information** entre l'école et la MDPH via une interface dédiée.